

## Commune de GENILAC

### Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **05-06**

du **1<sup>er</sup> février 2006**

mis à jour le **28/11/2017 par arrêté 482-DDPP-2017**

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

##### [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

prescrit

date **15 octobre 2014**

aléa **Risques miniers**

approuvé

date **8 novembre 2017**

aléa **Inondation du Bassin  
Versant du Gier**

date

aléa

date

aléa

date

aléa

date

aléa

Les documents de référence sont :

Arrêté inter-préfectoral d'approbation DT-17-0889 du 08/11/2017

Consultable sur Internet

Plans de zonage du PPRNPi approuvé

Consultable sur Internet

Note de présentation et règlement

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

date

effet

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255  
(à partir du 1<sup>er</sup> mai 2011)

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5	<input type="checkbox"/>	Moyenne zone 4	<input type="checkbox"/>	Modérée zone 3	<input type="checkbox"/>	Faible zone 2	<input checked="" type="checkbox"/>	Très faible Zone 1	<input type="checkbox"/>
--------------	--------------------------	----------------	--------------------------	----------------	--------------------------	---------------	-------------------------------------	--------------------	--------------------------

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**PPRi du Gier : Cartes communales de zonage du PPRi approuvé.**

**Sismicité : Zonage réglementaire de la région Rhône-Alpes**

**PPRM : Carte des aléas miniers**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »